

Image not found or type unknown



Article 1042 cgi / servitude

Par **audrey84000**, le **30/12/2009** à **10:37**

Bonjour,

dans le cadre de l'établissement d'une servitude de passage, une collectivité peut elle se prévaloir de l'article 1042 CGI pour être exonérée du droit fixe de 25 € lors de la publication aux hypothèques ?

Je vous remercie par avance